

Validation des acquis de l'expérience

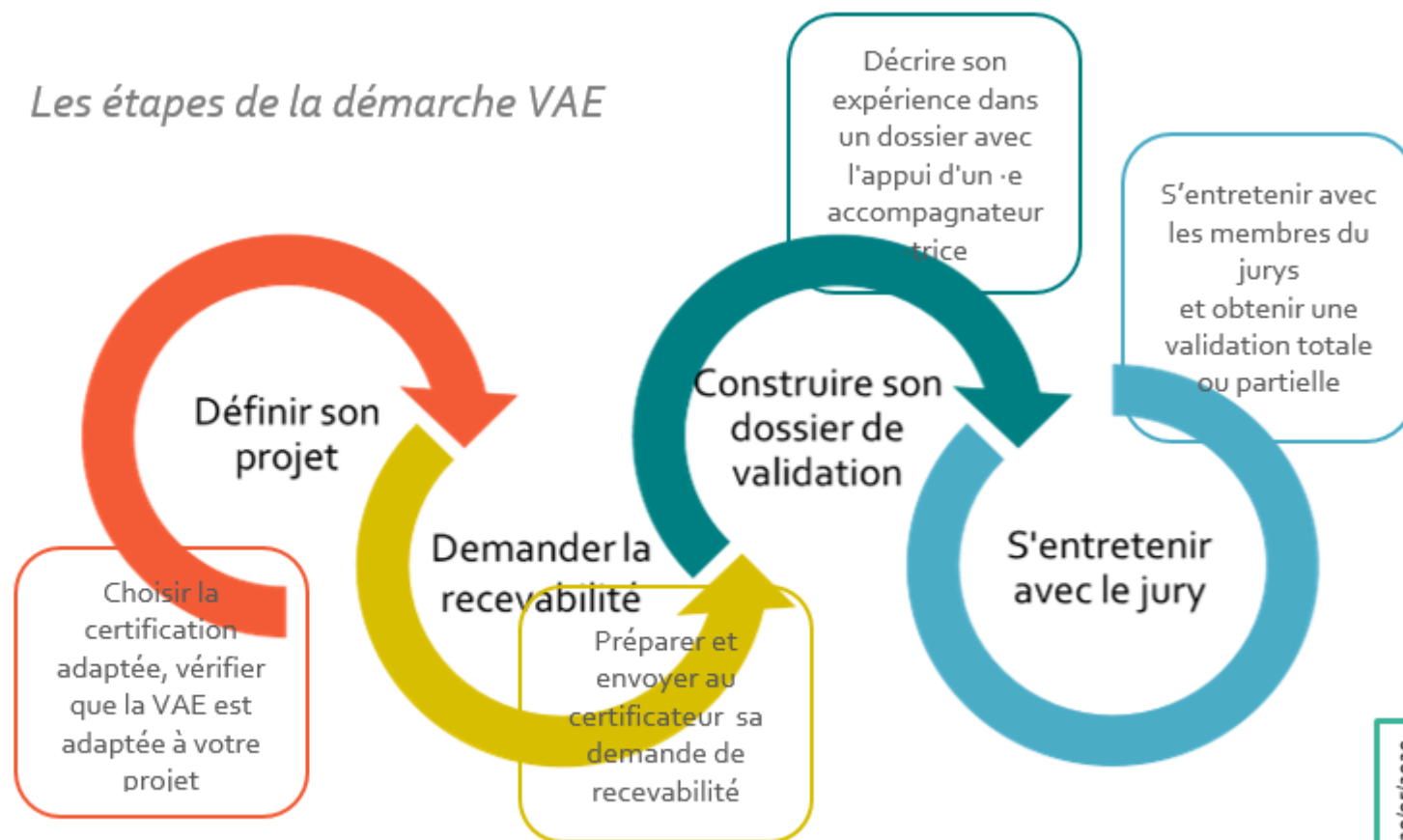
Transformez votre
expérience en
diplôme ou en
certification
professionnelle !



**Vous avez 1 an d'expérience en rapport direct
avec un diplôme ou une certification,
vous pouvez prétendre à la Validation des Acquis
de l'Expérience**

**Les organismes de formation agricoles publics de
Bretagne vous accompagnent dans votre projet**

Les étapes de la démarche VAE



Conditions d'accès

Justifier d'un an minimum d'expérience (salariée, non salariée, bénévole) en rapport direct avec le contenu du diplôme

...la VAE est accessible à tous·tes, quel que soit son statut, son âge, sa nationalité et son niveau de diplôme

Objectifs

- Faire reconnaître et prendre conscience de ses compétences
- Obtenir une certification en cohérence avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi, développer sa confiance en soi,
- Renforcer sa capacité à apprendre
- Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation ou s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi, évoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion...

Publics

Demandeur·se·s d'emploi,
Salarié·e·s en activité,
Chef·fe·s d'entreprises...

Un accompagnement adapté et individualisé :

1. Accueil, Conseil et Orientation
2. Accompagnement à la demande de recevabilité
3. Accompagnement à la constitution du dossier :
 - Présenter son parcours,
 - Décrire une série d'activités correspondant aux exigences du diplôme,
 - Fournir les pièces justificatives des activités décrites.

4. S'entretenir avec les membres de jury

...Pour connaître les possibilités de prise en charge financières, contactez les accompagnateur·trice·s des organismes de formation agricoles publics

L'examen du dossier de validation est effectué par un jury compétent qui décide de l'attribution totale ou partielle du diplôme ou de l'absence de validation.

...entre 2011 et 2018, 75% des candidat·e·s ont obtenu la certification du Ministère de l'Agriculture visée

Diplômes visés

Du CAPa au BTSA, en passant par les CQP et les titres...

...dans une large palette de secteurs professionnels et d'activités

Financements

Des aides et financement existent. Ils dépendent de votre statut. Renseignez-vous auprès des organismes de formation.

En savoir plus sur la VAE

www.vae.gouv.fr

<https://chlorofil.fr/vae>

En savoir plus sur les certifications du Ministère de l'Agriculture

<https://chlorofil.fr/diplomes>

En savoir plus sur la formation agricole publique en Bretagne

formation-agricole-bretagne.fr

Contacts



Contacts VAE Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

DRAAF Bretagne 15 avenue de Cucillé, 35000 Rennes
Vincent MORANTIN / Lydie AUBOUIN
vincent.morantin@educagri.fr / lydie.aubouin@educagri.fr
☎ 02.99.28.22.61 ☎ 02.99.28.20.89



Centre de formation de Kerliver

Kerliver – 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
Mail : cfppa.hanvec@educagri.fr
Site : www.kerliver.com

Contact accompagnatrice :

Dominique LAOUENAN
Mail : dominique.laouenan@educagri.fr
Assistante administrative : Sandrine DELMOTTE
Mail : sandrine.delmotte@educagri.fr